

FÉDÉRATION **AUBE**

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

PROJET D'ETABLISSEMENT
DE LA CRECHE
« *LES QUEN'OTHE* »

Aix - Villemaur - Pâlis



Le projet d'établissement comprend trois parties :

- **Le projet social** : il explicite le positionnement et le rôle que joue la crèche par rapport à son environnement.
- **Le projet éducatif** : il exprime les valeurs éducatives sur lesquelles s'appuient les professionnelles de la crèche à travers les relations et les activités avec les enfants accueillis.
- **Le projet pédagogique** : il traduit en concepts et pratiques le projet social et le projet éducatif tels qu'ils sont mis en œuvre par l'équipe d'accueil.



SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
Présentation de la crèche	5
NOTRE PROJET SOCIAL	6
DES VALEURS FEDERATRICES AU SERVICE DES HABITANTS	7
1. Le champ d'action de la crèche « Les Quen'Othe »	7
2. Notre diagnostic Local	7
2.1 Historique de la crèche	7
2.2 Caractéristiques géographiques du territoire	8
2.3 Environnement politique et partenariats	8
2.4 Profil démographique	9
a) Structuration de la population	9
b) Situation familiale des ménages	10
2.5. Caractéristiques socio-économiques de la population	11
a) L'emploi	11
b) Les revenus	11
c) Le soutien à la parentalité	11
2.6. Le logement	12
2.7. Les équipements existants	12
a) La petite enfance	12
b) La scolarité	13
c) La jeunesse	13
2.8. L'environnement social	13
2.9. L'analyse qualitative	14
3. Nos valeurs et nos priorités sociétales	15
a) La Laïcité	15
b) La Citoyenneté	16
c) Le Développement Durable et Soutenable	
4. Les caractéristiques de la structure	17
a) Les services	17
b) L'organisation architecturale	18
c) Les effectifs	18
NOTRE PROJET EDUCATIF	20
L'ENFANT ET SA FAMILLE AU CŒUR DU PROJET EDUCATIF	21
1. Adapter les projets à chaque enfant et développer ses potentialités	21
2. Développer un climat de confiance	21
3. Accompagner à la parentalité	22
4. Ancrer la crèche sur son territoire et s'ouvrir au monde	23
NOTRE PROJET PEDAGOGIQUE	26



L'ADAPTABILITE, MAITRE-MOT DU PROJET PEDAGOGIQUE	26
1 Accueillir l'enfant et sa famille	26
a) La rencontre	26
b) L'adaptation	26
c) L'accueil	26
d) Les transmissions	28
e) La laïcité	28
f) L'accompagnement de la famille	28
2. Accompagner l'enfant dans son développement	29
a) aménagement de l'espace	29
b) La motricité et le jeu libre	29
c) Le change	30
d) Le repas et le gouter	30
e) La sieste	31
f) Le langage et la verbalisation	32
g) L'observation	32
3. Ouvrir la crèche sur l'extérieur	32
a) Les partenariats pédagogiques	33
b) Les animations pédagogiques et festivités sans partenaires	33
CONCLUSION ET PERSPECTIVES	34



Présentation de la crèche

Nom :	« les Quen'Othe »
Adresse :	8 Rue du parc 10160 AIX - VILLEMAUR - PALIS
Téléphone :	03.25.43.93.42
Adresse mail :	creche@laligue10.org
Ouverture :	mai 2005
Agrément :	avis favorable DIDAMS du 17 mai 2005 pour 20 places
Gestionnaire :	Ligue de l'Enseignement de l'Aube 15 avenue d'Echenilly 10120 SAINT ANDRE LES VERGERS 03 25 82 68 68 Président : Lucien ANIESA Délégué Général-Directeur des services : Freddy BEURAIN
Direction de la crèche :	Agnès POUARD Éducatrice de Jeunes Enfants, diplômée d'État



NOTRE PROJET SOCIAL



DES VALEURS FEDERATRICES AU SERVICE DES HABITANTS

Préambule

Ce projet social est l'une des composantes du projet d'établissement de la crèche « Les Quen'Othe », au même titre que les projets éducatif et pédagogique. Cependant, il tient une place particulière en tant que base de la construction de l'offre d'accueil sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Othe.

Il peut se définir ainsi : « Le projet social situe l'établissement dans son cadre économique, politique et social en référence à l'analyse des besoins. Il précise les moyens mis en œuvre en termes d'accessibilité, en relation à l'environnement, à un territoire, à la population et aux institutions qui interviennent. Il traduit, au-delà du service rendu aux parents, sa fonction sociale : mixité, intégration, prévention contre les exclusions et les inégalités, participation à l'éducation des futurs citoyens (...) » (source : Guide des Établissements d'Accueil de la Petite Enfance).

Ce projet social inscrit la crèche dans une dynamique territoriale et partenariale tout en précisant les valeurs et les objectifs de son gestionnaire.

1. Champ d'action de la crèche « Les Quen'Othe »

L'action de la crèche porte sur le territoire d'Aix-Villemaur-Pâlis même si elle est étendue aux communes extérieures voir aux départements limitrophes.

2. Notre diagnostic Local

2.1 Historique de la crèche

Au début des années 2000, pour satisfaire les familles de l'intercommunalité et renforcer l'offre d'accueil de la petite enfance sur son territoire, la municipalité d'Aix-en-Othe (la nouvelle commune d'Aix-Villemaur-Pâlis ne verra le jour qu'en 2016) envisage la création d'une crèche dont les services seraient susceptibles de répondre aux besoins spécifiques des familles et aux situations d'urgence.

La municipalité se rapproche de la Fédération Familles Rurales et de la Ligue de l'Enseignement de l'Aube qui met en œuvre sa politique Enfance-Jeunesse depuis plusieurs années. La Fédération Familles Rurales renonçant à s'engager, la commune mandate alors la Ligue de l'Enseignement de l'Aube pour étudier ce projet.

Bien qu'inexpérimentée dans le champ de la petite enfance, les dirigeants de la Ligue travaillent sur le diagnostic du territoire et confirment les besoins spécifiques des familles. Accompagnés par des experts « petite enfance » de son réseau national, ils définissent avec les élus locaux les orientations prioritaires du futur établissement, les différentes étapes du projet et les moyens nécessaires à leur mise en œuvre.

La municipalité valide le projet présenté par la Ligue de l'Enseignement de l'Aube et lui confie la gestion de la crèche « Les Quen'Othe » qui ouvre ses portes le 9 mai 2005.



2.2 Caractéristiques géographiques du territoire

La commune d'Aix-Villemaur-Pâlis est située dans le bassin rural du Pays d'Othe, à l'ouest du département de l'Aube, à 30 km à l'ouest de Troyes, préfecture départementale, et à 144 km au sud-est de Paris.

Sa population totale est de 3 583 habitants, sur une superficie de 75 km².

Elle est le siège des 14 communes formant la communauté de communes du Pays d'Othe, (créée en décembre 2002 par 11 communes) qui rassemble aujourd'hui 7 943 habitants.

Deux axes routier (D660) et autoroutier (A5), une ligne de chemin de fer réservée au fret et une petite voie d'eau (la Vanne) la traversent.

2.3 Environnement politique et partenariats

La nouvelle commune d'Aix-Villemaur-Pâlis voit le jour le 1^{er} janvier 2016, par arrêté préfectoral du 15 décembre 2015. Elle est issue du regroupement des trois anciennes communes d'Aix-en-Othe, de Pâlis et de Villemaur-sur-Vanne. Elle est classée en Zone de Révitalisation Rurale (ZRR) et constitue le siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Othe Armance créé le 22 décembre 2017.

L'action de la crèche est étroitement dépendante des volontés politiques exprimées par les municipalités du territoire :

- Proposer un accueil de qualité aux enfants et à leur famille en privilégiant le bien-être et le respect des rythmes de l'enfant.
- S'adapter aux besoins diversifiés des familles : horaires atypiques, urgence...
- Favoriser l'accueil des familles en situation de vulnérabilité en développant un travail partenarial.
- Encourager la participation des familles à la vie de la crèche et valoriser les compétences parentales.
- Accompagner les familles dans leur fonction parentale et développer des actions de parentalité.
- Favoriser et renforcer le lien social et intergénérationnel.

La commune développe son action en direction de toutes les familles grâce à un partenariat solide avec les institutions concernées, notamment le Conseil Départemental de l'Aube et son service de Protection Maternelle et Infantile, la DDCSPP, la Caisse d'Allocations Familiales, La MSA, le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMPS) ainsi que les coordinatrices départementales « Handicap ». Particulièrement présente sur le territoire en matière d'éducation des publics « petite enfance », « enfance jeunesse » et adolescence, la Ligue de l'Enseignement de l'Aube est engagée aux côtés de la commune et de la CAF dans l'élaboration d'une « Convention Territoriale Globale » pour la période 2020 – 2024.

Déclinaison rurale du dispositif « Zone d'Education Prioritaire », une « convention ruralité », dont l'objectif est le maintien d'une école rurale de qualité, a été lancée en 2017 par l'Education Nationale et signée par la Région Grand Est, la Préfecture de l'Aube, le Conseil Départemental de l'Aube et l'Association des Maires de France. Elle s'applique depuis avril 2019 à l'ensemble des écoles primaires de la Communauté de Communes du Pays d'Othe. En tant qu'institution complémentaire de l'école publique, la Ligue de l'Enseignement intervient régulièrement dans les écoles d'Aix-Villemaur-Pâlis, notamment par le biais de ses activités USEP.



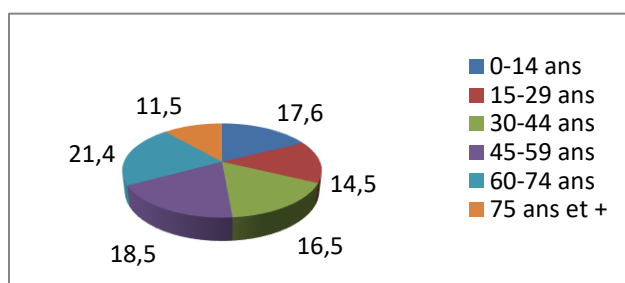
2.4 Profil démographique

a) Structuration de la population

	Aix -Villemaur -Pâlis	CC Pays d'Othe
Population en 2016	3 569	7 905
Densité de la population (nombre d'habitants au km ²) en 2016	47,4	24,8
Superficie (en km ²)	75,3	318,5
Variation de la population : taux annuel moyen entre 2011 et 2016, en %	-0,1	-0,1
<i>Dont variation due au solde naturel : taux annuel moyen entre 2011 et 2016, en %</i>	-1,0	-0,4
<i>Dont variation due au solde apparent des entrées sorties : taux annuel moyen entre 2011 et 2016, en %</i>	0,9	0,3
Nombre de ménages en 2016	1 613	3 454
<i>Sources : Insee, RP2011 et RP2016 exploitations principales en géographie au 01/01/2019</i>		
Naissances domiciliées en 2018	21	49
Décès domiciliés en 2018	55	93
<i>Source : Insee, état civil en géographie au 01/01/2019</i>		

Légère diminution de la population de la commune comme de la communauté de communes, variation due au solde naturel négatif, en partie compensé par le solde positif des entrées et sorties.

Répartition en % de la population d'Aix -Villemaur -Pâlis par tranches d'âge (données insee 2016)



0 – 14 ans	17,6 %
15 – 29 ans	14,5 %
30 – 44 ans	16,5 %
45 – 59 ans	18,5 %
60 – 74 ans	21,4 %
75 ans et +	11,5 %

Comme au niveau national, les moins de 15 ans représentent près de 18 % de la population communale. Le taux de représentation des plus de 60 ans (32,9 %) est sensiblement plus élevé à Aix-Villemaur -Pâlis qu'au niveau national (26,2 %).

Répartition de la population d'Aix- Villemaur - Pâlis par sexe (données insee 2016)

	Nombre habitants	%
Hommes	1 731	48,5 %
Femmes	1 838	51,5 %



b) Situation familiale des ménages

Selon les données de l'Insee, les familles avec enfant(s) d'Aix- Villemaur -Pâlis se répartissent comme suit :

- 338 familles composées de couples, mariés ou non, vivant avec leur(s) enfant(s), soit 20,9 % du total des familles (1613);
- 181 familles monoparentales vivant avec leur(s) enfant(s), soit 11,2 % du total des familles. *Ce taux est beaucoup plus faible qu'au niveau départemental : dans l'Aube, un quart des enfants vit dans une famille monoparentale (situation singulière tant par rapport au niveau régional que national : 62 % des enfants mineurs aubois vivent dans une famille « traditionnelle ». Ce taux est l'un des plus faibles de France).*

Nombre de naissances sur les communes conventionnées pour l'accueil en crèche

	2014	2015	2016	2017	2018
Aix-en-Othe	13	19	38	28	21
Villemaur sur Vanne	4	3			
Pâlis	4	4			
Estissac	23	23	21	22	15
Paisy-Cosdon	0	3	1	5	2
Maraye-en-Othe	0	2	4	5	2
Saint-Mards-en-Othe	3	5	4	9	3
Villemoiron	2	0	3	2	0
Saint Benoît	2	4	2	3	1
TOTAL	51	63	73	74	44

10

Si le nombre des naissances sur le territoire a sensiblement progressé entre 2014 et 2017, il connaît depuis 2018 un très net ralentissement. Ce phénomène concerne l'ensemble des communes.

	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2010	2010 à 2015
Taux de natalité (‰) sur l'ancienne commune d'Aix en Othe	13.7	10.2	8.9	12	9.9

Malgré un sursaut entre 1999 et 2010, le taux de natalité sur le territoire a significativement baissé entre 1975 et 2015.



2.5. Caractéristiques socio-économiques de la population

a) L'emploi

	Aix- Villemaur- Pâlis	CC Pays d'Othe
Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail en 2016	901	1 732
dont part de l'emploi salarié au lieu de travail en 2016, en %	79,2	76,6
Variation de l'emploi total au lieu de travail : taux annuel moyen entre 2011 et 2016, en %	-0,1	0,5
Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2016	72,4	74,2
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2016	19,9	16,1

Sources : Insee, RP2011 et RP2016 exploitations principales en géographie au 01/01/2019

Le chômage frappe plus durement les habitants d'Aix- Villemaur -Pâlis (19,9 %) que ceux de l'Aube (17 %) et ceux de la région Grand Est (14,1 %, taux identique à celui du niveau national).

b) Les revenus

	Aix Villemaur Pâlis	CC Pays d'Othe
Nombre de ménages fiscaux en 2016	1 581	3 379
Part des ménages fiscaux imposés en 2016, en %	44	46,6
Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2016, en €	18 959	19 878
Taux de pauvreté en 2016, en %	19	15,4

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Cmsa, Fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2019

Avec un revenu médian plus faible que sur l'ensemble du territoire, la population d'Aix - Villemaur- Pâlis présente un taux de pauvreté de 19 %, soit 2,8 points de plus qu'au niveau départemental et 4,5 points de plus qu'en région Grand Est.

c) Le soutien à la parentalité

Plusieurs acteurs éducatifs (enseignants, éducateurs, animateurs...) précisent que lorsque des enfants présentent une difficulté, certains parents ont du mal à la reconnaître et donc à accepter de se faire accompagner.

Les dispositifs de soutien à la parentalité ont connu un certain développement sur la commune ces dernières années, notamment avec des actions menées par la crèche, l'accueil collectif de mineurs, les écoles, le périscolaire et le CCAS.

L'aide à la parentalité reste une préoccupation majeure des élus locaux et des acteurs éducatifs du territoire.



2.6. Le logement

	Aix- Villemaur- Pâlis	CC Pays d'Othe
Nombre total de logements en 2016	2 079	4 756
Part des résidences principales en 2016, en %	77,6	72,6
Part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels) en 2016, en %	12,1	17,7
Part des logements vacants en 2016, en %	10,3	9,7
Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2016, en %	66,6	76,8
<i>Source : Insee, RP2016 exploitation principale en géographie au 01/01/2019</i>		

Au niveau communal comme intercommunal, la part des résidences secondaires est significativement plus élevée que sur le département (4,5 %) et sur la région (3,4 %). La proximité avec la région parisienne en est la principale raison.

De même, les ménages propriétaires de leur résidence principale représentent une part plus importante sur ce territoire qu'aux niveaux départemental (58,2 %), régional (58,6 %) et national (57,6 %).

2.7. Les équipements existants

a) La petite enfance

Il existe plusieurs structures d'accueil de la petite enfance autour d'Aix- Villemaur -Pâlis :

- Une Maison des Assistantes Maternelles à Neuville sur Vanne qui accueille les enfants de leur commune et ceux d'Estissac.
- Une Maison des Assistantes Maternelles à Bucey-en-othé qui accueille les enfants de Bucey et Fontvannes (communes non conventionnées pour la multi accueil « les Quen'Othe ») ;
- Un Multi Accueil à Saint Lupien qui accueille les enfants de la Communauté de Communes de l'Ardusson.

En 2019, on recense par ailleurs des assistantes maternelles qui exercent à leur domicile :

- 19 sur Aix- Villemaur- Pâlis,
- 1 à Paisy- Cosdon,
- 2 à Villemoiron en Othe,
- 1 à Saint Benoist sur Vanne,
- 1 à Saint Mards en Othe,
- 13 à Estissac,
- Une vingtaine d'autres dans un rayon de 10 km autour d'Aix -Villemaur- Pâlis.



b) La scolarité

Une école maternelle publique, deux écoles élémentaires publiques et un collège public accueillent les enfants du territoire du pays d'Othe.

Les enfants scolarisés sur le territoire peuvent bénéficier d'un service de restauration scolaire.

c) La jeunesse

Le service « Enfance – Jeunesse », dont la gestion est confiée à la Ligue de l'Enseignement de l'Aube, propose de nombreuses activités péri et extra scolaires aux enfants du territoire ainsi qu'un large panel d'actions dédiées aux adolescents.

La Maison de la jeunesse - MPT/MJC d'Aix - Villemaur- Pâlis est elle aussi bien implantée sur le territoire et propose au public « jeune » des activités et projets qui complètent l'offre existante.

2.8. L'environnement social

Le territoire a vu son environnement social fortement évoluer au cours des dernières décennies, notamment du fait de la fermeture progressive de nombreuses petites entreprises textiles. La municipalité d'Aix-Villemaur-Pâlis s'est depuis engagée dans une nouvelle dynamique de consolidation territoriale.

La crèche « Les Quen'Othe » est implantée légèrement en retrait du centre-ville, au sein d'un quartier populaire comprenant une école maternelle et une école élémentaire, le centre de loisirs Roger Coge et le parc des Fontaines.

Le centre-ville est rapidement accessible à pieds. S'y trouvent le centre communal d'action sociale, le centre médico-social du département de l'Aube ainsi que plusieurs permanences de partenaires (CAF, Mission Locale, point d'accueil CPAM, etc...). Des commerces de proximité, la bibliothèque, la caserne des pompiers, l'office de tourisme Othe Armance ainsi que l'un des 100 marchés d'exception de France, installé chaque mercredi sur la place de l'Hôtel de Ville et sous la halle (« de type Baltard », construite en 1889) animent le centre-ville.

La maison de retraite (EHPAD public), légèrement excentrée et plus distante de la crèche, accueille près de 80 résidents. L'établissement, sans disposer d'unité Alzheimer, est habilité à l'APL et à l'aide sociale.

Du champ sportif à l'animation socioculturelle, la vie associative, largement soutenue par la municipalité, est riche d'une grande diversité. Certains dirigeants associatifs constatent cependant une baisse de l'engagement bénévole et soulignent une réelle difficulté à mobiliser de nouveaux volontaires.



2.9. L'analyse qualitative

Aujourd'hui l'ensemble du territoire, dont la commune d'Aix- Villemaur -Pâlis, présente une légère baisse de sa population, bien qu'il enregistre un solde positif d'entrées – sorties. La population est vieillissante, entraînant la baisse du taux de natalité et du nombre des naissances. La diversité des statuts sociaux, la mixité culturelle de la population, les caractéristiques géographiques et les atouts architecturaux du territoire constituent cependant une richesse sur laquelle s'appuyer pour favoriser le « vivre ensemble ».

Economiquement sinistré depuis plusieurs décennies, le territoire attire de nombreuses personnes qui viennent séjourner dans leur résidence secondaire. Toutefois, il ressort du diagnostic des taux de chômage et de pauvreté parmi les plus élevés du département de l'Aube et de la région Grand Est. Un accompagnement des familles en situation de précarité socio-économique s'impose, dans l'accès à leurs droits mais aussi dans la résolution de toutes les problématiques liées à cette précarité.

L'éducation apparaît comme un enjeu central au regard de la difficulté d'accès à l'ouverture culturelle de certains enfants et des problématiques scolaires évoquées par le monde enseignant.

Dans ce contexte, certains parents se trouvent en difficultés dans leurs missions éducatives et ont besoin d'être soutenus dans leurs fonctions parentales.

14

Le développement des actions sociales et éducatives déjà engagées sur le territoire et les différents partenariats noués au cours des dernières années constituent de réels leviers pour soutenir les familles et agir en faveur de la réussite de tous les enfants.

L'attention portée à la petite enfance et l'accompagnement des parents sont ciblés comme des axes forts du volet « éducation » de la collectivité, notamment par la prévention précoce et la mobilisation d'outils de soutien à la parentalité. L'aide à la parentalité est plus que jamais une préoccupation majeure des élus locaux et des acteurs éducatifs du territoire.

De fait, le multi-accueil « Les Quen'Othe » se trouve au cœur d'une dynamique territoriale favorable à l'éducation et à l'épanouissement des enfants et de leur famille.

3. Nos valeurs et nos priorités sociétales

Nos valeurs constituent le socle idéologique qui fonde l'action de toutes nos structures éducatives. Elles sont définies dans notre Projet Fédéral qui formalise les orientations de la politique éducative globale de notre fédération. L'action de nos équipes éducatives s'enracine dans ces valeurs qui

La Ligue de l'Enseignement de l'Aube – Projet d'Etablissement « Les Quen'Othe »



- donnent du sens à leur action ;
- partagées, deviennent un puissant vecteur de cohésion ;
- contribuent à établir une relation de confiance avec nos usagers ;
- placent l'enfant et son épanouissement au cœur de nos préoccupations.

Par son action quotidienne, la Ligue de l'Enseignement de l'Aube fait vivre la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, qui définit l'Education dans son article 29 :

- « Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ;
- Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone ».

L'intérêt supérieur de l'enfant reste toujours la priorité de toute action de nos équipes éducatives.

Ce socle de valeurs, véritable ciment fédérateur, est partagé et respecté par l'ensemble des acteurs agissant dans et avec notre crèche : nos dirigeants, nos salariés, les parents, les enfants, nos partenaires.

Ces valeurs sont :

a) *La Laïcité :*

La laïcité repose sur trois principes : la liberté de conscience et la liberté de culte, la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses et l'égalité de tous devant la loi, quelles que soient les croyances et les convictions.

En raison de l'application de ces principes au sein de la crèche, l'égalité de tous les enfants et de leurs parents est garantie, quelle que soit leur origine ethnique ou culturelle, leurs croyances, leur âge, leur appartenance sociale.

Relevant de choix privés, les pratiques religieuses n'ont pas cours au sein de la crèche. Les manifestations festives organisées par la crèche ne sont associées à aucun évènement religieux.

La laïcité s'impose à l'ensemble des acteurs agissant dans et avec la crèche afin de garantir le respect de toutes les différences et l'absence la plus complète de jugement.

b) *La Citoyenneté :*

La citoyenneté est l'état ou la qualité de citoyen. Elle permet à un individu d'être reconnu comme membre d'une société et de participer à sa vie politique.

Dans sa logique de coéducation, l'équipe de la crèche encourage la participation des parents dans les choix et la détermination des objectifs éducatifs ainsi que dans les



actions qu'elle mène quotidiennement. Les parents sont régulièrement conviés à participer à des réunions, ateliers et sorties.

Au-delà d'une prise en charge de l'enfant, la crèche accompagne chaque parent dans sa mission éducative en proposant le soutien d'un « espace ressources » aux familles qui en expriment le besoin.

Dans un esprit de mieux vivre ensemble, l'équipe de la crèche agit suivant plusieurs orientations sociales prioritaires :

- Répondre aux besoins multiples de la population par une diversification de l'offre d'accueil,
- Répondre aux besoins particuliers des familles de manière à lutter contre les exclusions (accueillir les enfants en situation de précarité sociale, de carence éducative, de handicap, ...),
- Renforcer les liens sociaux, développer un lieu d'échanges et de mixité,
- Favoriser la place et la participation des familles,
- Inscire la structure dans le tissu local en développant des partenariats.

c) Le Développement durable et soutenable

Impliquée de longue date dans l'Education à l'Environnement et au Développement Durable, au sein de la crèche comme dans l'ensemble des structures qu'elle gère, La Ligue de l'Enseignement de l'Aube veille en permanence, à travers sa gestion et ses pratiques, à améliorer l'équilibre entre l'homme et son environnement naturel.

Pleinement conscients de leur responsabilité sociétale et environnementale, les dirigeants de la Ligue de l'Enseignement de l'Aube incitent leurs équipes à adapter leurs pratiques afin de réduire déchets, consommations de ressources et impacts sur l'environnement.

A titre d'exemples, les personnels de la crèche :

- Mènent une politique d'achats responsables (ou achats durables), prenant en compte des critères d'exigence et de transparence dans les domaines de l'environnement, de l'éthique, de la qualité et de la sécurité des produits qu'ils utilisent, notamment en ce qui concerne les produits d'entretien des locaux,
- Fabriquent sur place les repas destinés aux enfants accueillis, et ce, quand l'offre le permet, à base de produits frais, locaux et biologiques,
- Veillent à limiter au maximum leurs consommables,
- Créent des emplois de proximité non délocalisables, confiés, autant que faire se peut, à des habitants du territoire.

4. Caractéristiques de la structure

a) Les services

Le Multi Accueil « Les Quen'Othe » accueille toutes les familles : celles dont les parents travaillent, sont en recherche d'emploi, en formation ou envoyés par la PMI. Sont inscrits en priorité les enfants dont les parents résident à Aix- Villemaur- Palis ou sur une autre commune



de l'intercommunalité (la commune concernée doit avoir signé une convention avec celle d'Aix-Villemaur- Palis). Depuis septembre 2019, la crèche accueille aussi des enfants qui résident hors des communes conventionnées, et ce dans le cadre d'une tarification spécifique.

Différents contrats sont proposés et adaptés à toutes les situations :

- **L'accueil régulier mensualisé.** L'enfant est accueilli régulièrement sur une période prévisible à l'année. Un contrat d'accueil est signé entre l'établissement et les parents pour organiser la présence de l'enfant. Ce contrat est établi en fonction de temps horaires sur une période déterminée et réservée par les parents.
- **L'accueil régulier au prévisionnel.** Il est destiné à répondre à des demandes de familles qui ont des besoins réguliers d'accueil mais dont les emplois du temps varient (horaires variables ou décalés), empêchant l'anticipation des horaires et /ou des jours d'accueil dont elles ont besoin.
- **L'accueil ponctuel ou occasionnel.** L'enfant est accueilli ponctuellement, en fonction des places disponibles. La famille réserve au préalable un temps d'accueil sur une période déterminée selon ses souhaits.
- **L'accueil d'urgence (1 place réservée).** Devant une rupture brutale d'un mode de garde, un événement exceptionnel personnel ou professionnel, l'enfant peut être accueilli en fonction des places disponibles et suite à la constitution complète d'un dossier d'inscription. Cet accueil est limité dans le temps.

Conformément au décret du 7 juin 2010, une répartition de ces places peut être réalisée en fonction des besoins des familles et des possibilités du multi accueil.

Conformément à la loi de 2005 sur le handicap, **la structure facilite l'accès et l'intégration des enfants pouvant nécessiter une attention particulière.** Un projet d'accueil individualisé est alors mis en place avec les familles, le médecin de crèche et la directrice de la structure. L'établissement facilite l'accès à d'éventuels intervenants extérieurs pour le bien-être de l'enfant (kinésithérapeute, psychomotricien, psychologue...).

Le Multi Accueil « Les Quen'Othe » est ouvert du lundi au vendredi de 7h15 à 18h30. Il est fermé les jours fériés. En cours d'année, les fermetures s'organisent selon le rythme suivant : trois semaines en août, deux semaines pendant les vacances scolaires de fin d'année et une semaine pendant les vacances scolaires de printemps.

La participation financière des familles s'effectue conformément au barème de la CNAF et à ses modalités de calcul. Les aides de la CAF de l'Aube permettent de réduire significativement la participation des familles.

Les tarifs sont calculés en fonction des ressources et de la composition de la famille. Le montant de la participation familiale est soumis à un plancher et à un plafond de ressources mensuelles fixées en début d'année civile par la CNAF.

b) L'organisation architecturale

En fonction de leur âge et de leurs compétences, les enfants occupent les différents espaces mis à leur disposition :

- ✚ Un hall d'accueil, lieu central autour duquel se répartissent les différents espaces d'accueil des enfants, de leur famille et des personnels de la structure.

La Ligue de l'Enseignement de l'Aube – Projet d'Etablissement « Les Quen'Othe »



- ✚ Un espace calme permettant aux enfants de s'isoler du groupe, se reposer. Cet espace accueille également les temps de regroupement (chansons, histoire...) qui rythment la journée. Il peut aussi accueillir des jeux axés sur la motricité fine ou la sensorialité (hochets, jeux d'éveil, instruments de musique, jeux de lumières...).
- ✚ Un espace jeux de motricité globale, pour répondre au besoin de se dépenser, de découvrir son corps dans l'espace, exercer son équilibre.
- ✚ Un espace jeux symboliques, appelés aussi jeux d'imitation (ex : dinette, poupées, déguisements...) Ces jeux permettent à l'enfant d'imiter de manière vraisemblable des personnes, des animaux, des situations de la vie quotidienne par exemple. Ces jeux sont proportionnels à la taille de l'enfant, ce qui le place en situation d'acteur.
- ✚ Un espace jeux de mise en scène avec des figurines et accessoires utilisés pour créer des scènes spécifiques. (ex : petites voitures, petits animaux...) L'enfant est en position de « metteur en scène » et cela développe son imagination.
- ✚ Un espace jeux de construction/d'assemblage (lego, clipos...) afin que l'enfant apprenne à construire, réunir, combiner, agencer plusieurs éléments en vue d'atteindre un but précis. (Construire une tour, une maison...)
- ✚ L'aménagement de l'espace évolue au fil de l'année pour suivre l'évolution du groupe et ainsi mieux répondre à ses besoins.
- ✚ L'espace repas et l'espace de change sont pensés de manière à répondre au besoin d'autonomie des plus grands (accès au plan de change par des escaliers...). L'agencement de l'espace repas permet d'y réaliser des ateliers cuisine avec les enfants.

c) Les effectifs

L'équipe permanente de la crèche « Les Quen'Othe » est composée de 7 salariées à temps complet :

- une directrice, Educatrice de Jeunes Enfants, diplômée d'Etat,
- trois auxiliaires de puériculture dont l'une est directrice-adjointe,
- deux assistantes petite enfance,
- un agent d'entretien et de restauration.

La majorité du personnel habite dans le secteur et est salarié depuis plusieurs années (certaines depuis l'ouverture). Chacune d'entre elles apporte une spécificité de leur compétence à la structure que ce soit dans le domaine artistique, culturelle...

Reposant sur des valeurs professionnelles partagées, chaque fonction est détaillée dans une fiche de poste. L'application de techniques de management participatif facilite le travail de l'équipe et la concertation permanente entre ses membres.

La fonction de direction est assurée durant toute la période d'ouverture par la directrice. En l'absence de la directrice, la continuité de direction est assurée par l'adjointe. En l'absence de l'adjointe, une délégation partielle est confiée à une auxiliaire de puériculture.

Les membres non permanents de l'équipe :



Un médecin : il assure les missions d'éducation et de promotion de la santé auprès des personnels et le cas échéant auprès des parents, suivant les termes de la convention établie avec la Ligue de l'Enseignement. En outre il assure la visite d'admission, veille à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse, d'épidémie ou autres situations dangereuses. Il assure le suivi préventif des enfants accueillis.

Un psychologue : il intervient principalement auprès de l'équipe afin d'aborder les difficultés éducatives rencontrées. Il a un rôle d'observation au sein des groupes d'enfants.

Les stagiaires

Tout au long de l'année, la crèche accueille des stagiaires, soit dans le cadre de stages de découverte pour des scolaires, soit dans le cadre de formations initiales ou de réinsertion suivies par des adultes.

Chaque stage fait l'objet d'un engagement par signature d'une convention entre les parties concernées. Un(e) référent(e), choisi(e) parmi les salariés permanents, accompagne-le (la) stagiaire tout au long de son cursus afin de faciliter son intégration auprès de l'équipe, des enfants et de leur famille et d'optimiser son apprentissage.



NOTRE PROJET EDUCATIF



L'ENFANT ET SA FAMILLE AU CŒUR DU PROJET EDUCATIF

Le projet éducatif exprime les **valeurs éducatives** sur lesquelles s'appuient les professionnelles de la crèche à travers les relations et les activités avec les enfants accueillis.

1 Adapter les projets à chaque enfant et développer ses potentialités

Le rôle de l'équipe éducative est d'accompagner chaque enfant dans ses découvertes psychomotrices et intellectuelles. Pour cela, un lien sécurisant est créé entre lui et les professionnelles.

Objectifs :

- Permettre aux enfants de 10 semaines à 3 ans d'être acteurs dans le choix et la mise en œuvre des actions et activités menées dans notre lieu de vie et à l'extérieur,
- Permettre aux enfants d'avoir accès et de participer à différentes activités tout en restant à leur écoute, en respectant leur rythme, en étant dans l'observation et le respect de chacun et de tous,
- Permettre aux enfants de vivre des expériences, tant dans leur environnement quotidien qu'à l'extérieur,
- Enrichir l'accueil existant en tenant compte des besoins et des rythmes (biologique, psychomoteur, psychologique...) de chaque enfant y compris ceux qui ont besoin d'un accueil spécifique (enfant porteur de handicap, en situation familiale complexe),
- Permettre aux enfants d'acquérir de l'autonomie dans un environnement sécurisant,
- Faciliter l'individualisation,
- Favoriser l'imaginaire, la création et le plaisir,
- Stimuler la créativité et la mobilité en mettant à disposition des jeux mais aussi en aménageant des espaces libres où l'enfant peut bouger, s'exprimer,
- Mettre en place des actions couvrant les différents temps d'accueil (matin, après-midi),
- Agir pour donner aux enfants l'envie de participer aux différents temps de la journée.

2 Développer un climat de confiance

L'équipe s'efforce d'établir un climat de confiance pour l'enfant et sa famille.

L'équipe éducative a la volonté d'être suffisamment rassurante et à l'écoute des parents pour que le temps de séparation soit le plus serein possible. La séparation quotidienne est positive si l'enfant en comprend le sens, si elle est acceptée par les parents et si elle est préparée et progressive pour l'enfant. Sécurisé, l'enfant pourra alors investir les lieux et aller vers les autres.



Objectifs :

- **Instaurer et entretenir un lien de confiance avec les parents**
 - * Les reconnaître en tant que 1^{er} éducateur de leur enfant
 - * mettre en place d'une période d'adaptation
 - * conforter et confirmer la place et le rôle des familles dans l'éveil de l'enfant
 - * Respecter et se faire respecter
 - * Aménager un environnement fonctionnel et chaleureux

- **Instaurer et entretenir un lien de confiance avec l'enfant**
 - * être à l'écoute
 - * respecter ses choix
 - * accueillir ses émotions
 - * expliciter et faire respecter les règles du vivre ensemble

- **Instaurer et entretenir un lien de confiance entre les membres de l'équipe**
 - * bien se connaître pour se reconnaître et se respecter
 - * maîtriser les spécificités de chacune
 - * favoriser la complémentarité et la cohérence pour les enfants
 - * donner du sens et de l'intérêt à la mission de chaque professionnelle
 - * encourager, valoriser les initiatives

- **Instaurer et entretenir un lien de confiance avec la collectivité, les partenaires, l'organisme gestionnaire**
 - * rencontrer régulièrement les partenaires
 - * travailler ensemble
 - * avoir un suivi

22

3 Accompagner à la parentalité

OBJECTIFS :

- Permettre équilibre entre vie familiale et sociale pour les parents
- Soutenir et accompagner les parents dans leur rôle d'éducation
- Maintenir la continuité d'accompagnement de l'enfant et du lien familial
- Tisser du lien social entre les familles
- Développer des conditions d'accueil optimales
- Favoriser des interactions enfants-adultes afin qu'ils aient du plaisir à vivre ensemble
- Accompagner la séparation et les retrouvailles



- Accueillir et accompagner au quotidien les familles lors des temps de prise en charge ou de restitution des enfants
- Conforter et confirmer la place et le rôle des familles dans l'éveil de leur enfant
- Garantir et développer par les différentes pédagogies, la complémentarité et la richesse de l'action éducative
- Agir auprès des familles pour permettre à leurs enfants d'être présents sur les différents temps de la journée
- Lutter contre les inégalités sociales et culturelles : l'accès pour tous à la culture (bibliothèque, mise en place de spectacle)
- Accueillir les familles en difficulté, en réinsertion, suivies par la PMI, dont les enfants sont porteurs de handicap.
- Garder une souplesse dans les plannings afin de laisser des places en accueils occasionnels
- Associer les parents dans les actions de coéducation en leur permettant de participer à des activités sur les différents temps de la journée (accompagnement aux sorties, journées à thème, fête de fin d'année, fête de la galette, réunion de rentrée)
- Soutenir et accompagner les parents exprimant des besoins dans leur fonction parentale
- Mettre en place des actions spécifiques pour favoriser l'inclusion des enfants ayant des besoins particuliers en y associant des services d'aide (CAMPS, PMI, psychologue...)
- Renforcer les compétences des équipes par des réunions d'équipe, des formations animées par des professionnelles telles qu'une psychologue, une psychomotricienne...

4 Ancrer la crèche sur son territoire et s'ouvrir au monde

L'accueil de la petite enfance mobilise différents partenaires : l'équipe éducative (EJE, auxiliaire de puériculture, assistante petite enfance, cuisinière), les parents, la maîtresse des écoles, la bibliothécaire, le service de PMI, la CAF et les bénévoles.

Les dirigeants de la crèche s'efforcent de maintenir une dynamique d'équipe pour éviter aux professionnelles de s'installer dans une routine.

OBJECTIFS :

- Identifier et mettre en place des projets dynamiques en lien avec la petite enfance
- Communiquer autour du projet éducatif afin de garantir son dynamisme et sa pérennité
- Associer et animer des temps entre les différents acteurs qui travaillent auprès des enfants
- Construire et animer une évaluation pertinente et partagée des actions et projets
- Organiser et faire vivre les réunions de réflexion et préparation des projets et méthodes de travail
- Evaluer les actions en lien avec la petite enfance
- Identifier un porteur de projet pour accompagner au quotidien les acteurs impliqués dans le projet (sorties extérieures comme la bibliothèque, le marché...)



- Développer des outils de communication auprès des familles (affichage interne)
- Organiser des évènements, temps de réflexion pour permettre des échanges (réunion de rentrée, fête de la galette, fête de fin d'année)
- L'enfant découvre le monde extérieur par les différentes sorties (rencontre inter génération, le marché, la visite de la caserne des pompiers, la passerelle avec les écoles, bibliothèque)
- Favoriser un accès équitable à toutes les activités en développant les mobilités, autrement dit organiser des transports autres que la marche à pieds pour les longues distances (le mini bus de la ville pour la maison de retraite) pour permettre aux enfants d'aller sur le territoire, tout en faisant venir des activités nouvelles sur le lieu de vie (musicienne, ludothèque, poney club...)
- Favoriser des temps avec des bénévoles
- Favoriser les démarches de découverte, sensibilisation et d'ouverture d'esprit
- Formaliser le cadre commun et les conditions du vivre ensemble sur le temps d'accueil
- Faire vivre et agir des valeurs communes de notre société
- Faciliter l'engagement du volontariat pour vivre des premières approches de vie démocratique et sociale
- Elaborer, avec la participation de l'équipe et des enfants, les règles de vie (autonomie, socialisation, civilité...) qui appartiennent aux différents temps, tout en maîtrisant une certaine cohérence
- Garantir le respect des personnes, des points de vue, des idées de chacun, dans le cadre collectif
- Faire vivre les valeurs de respect, de mixité, d'égalité, de lutte contre les discriminations
- Prendre des responsabilités dans l'organisation et l'animation d'activités en lien avec le sport, l'environnement, la culture



NOTRE PROJET PEDAGOGIQUE

25



L'ADAPTABILITE, MAITRE-MOT DU PROJET PEDAGOGIQUE

Le projet pédagogique fixe les objectifs et les modalités d'application en matière de pédagogie. Il met en pratique les valeurs exprimées dans le projet éducatif, « son objectif est de décrire précisément une pratique, d'en définir les objectifs, d'en évaluer l'intérêt pour l'enfant et de mettre en place de nouvelles stratégies pour améliorer le quotidien de l'enfant » (Christine Schuhl - Réaliser un projet accueil petite enfance - 4^{ème} édition).

Ainsi, ce projet pédagogique, élaboré avec l'ensemble de l'équipe éducative du multi accueil, est régulièrement réinterrogé, notamment pour ajuster les réponses qu'il apporte aux situations de changements familiaux.

1 Accueillir l'enfant et sa famille

a) La rencontre

Spontanée ou sur rendez-vous, la première rencontre est la plus importante. En effet, confier son enfant pour la première fois n'est pas une mince affaire. Dès le premier entretien, la directrice fait connaissance et rassure le parent. Elle adopte une position ouverte et à l'écoute. Lors de la signature du contrat avec la directrice, le parent prend connaissance du fonctionnement de la structure (l'association, l'organisation de la journée, la présentation de l'équipe éducative...). La directrice présente le lieu, l'équipe et le fonctionnement de manière à tisser un lien, l'objectif étant de permettre à la famille de confier son enfant en toute confiance, dans un lieu où il se sent reconnu et écouté.

b) L'adaptation

Cette période prépare les enfants et les parents à se séparer en douceur. Elle prépare également l'équipe éducative à découvrir le rythme de vie de l'enfant. L'adaptation dure 2 semaines en accueillant progressivement de quelques heures à une journée entière. Les premiers jours, nous demandons aux parents de rester avec l'enfant.

c) L'accueil

Nous encourageons le parent à prendre le temps nécessaire à l'enfant pour que la transition se fasse en douceur : le parent déshabille l'enfant, l'aide à se déchausser.

Nous prenons le temps d'échanger avec les parents lors des transmissions.

Les transmissions permettent d'échanger entre professionnels et parents sur les nouvelles acquisitions relatives au développement de l'enfant, sa santé, la qualité de son sommeil, l'introduction et ses habitudes alimentaires, les événements familiaux importants pouvant avoir une incidence sur son comportement ou toute autre information que le parent souhaite communiquer à l'équipe.



Ces échanges permettent de faciliter la continuité entre ce que l'enfant vit à la maison et ce qu'il vit à la crèche et favorisent un accompagnement de qualité durant la journée.

A son arrivé, nous nous adressons à l'enfant (bonjour, comment vas-tu ?...), le prenons dans nos bras s'il en ressent le besoin. Nous invitons les parents à circuler librement dans la salle de vie de leur enfant. L'accueil peut se faire dans le hall ou dans la salle de vie, au sol, près du groupe d'enfants.

Pour les séparations difficiles, nous accompagnons l'enfant jusqu'à la porte pour qu'il puisse voir son parent partir.

Nous accompagnons l'enfant au moment du départ de ses parents et dans son début de journée. L'arrivée du matin ou de l'après-midi, moment où parents et enfants vont se séparer, doit se passer en douceur, l'équipe est vigilante de manière à aider et à accompagner l'enfant et ses parents dans ce moment délicat en s'informant sur le vécu de l'enfant à la maison et en verbalisant le moment de la séparation. Un environnement accueillant est créé avec des possibilités d'investissement pour l'enfant (jeu de dinette, de construction...).

Tout au long de la journée, nous sommes attentifs aux besoins des enfants. L'enfant est pris en compte dans son individualité (heure de repas des nourrissons, besoin de repos, besoin affectif...). Il s'inscrit également dans une vie en collectivité, rythmée par des temps forts communs (temps d'activité, temps des repas des plus grands...)

Afin d'offrir un repère visuel sécurisant à l'enfant, réduire l'écart de taille entre l'adulte et l'enfant et favoriser ainsi leurs interactions, les adultes restent le plus souvent possible assis auprès du groupe. En effet, le professionnel est davantage disponible pour l'enfant qui veut communiquer, a besoin d'aide ou demande un câlin, veut échanger ou jouer avec l'adulte.

L'arrivée des parents est un moment privilégié de retrouvailles avec leur enfant ; nous respectons leur besoin de se retrouver avant de leur proposer un échange sur le déroulement de la journée. Ensuite, nous expliquons aux parents les activités investies par l'enfant, ses interactions, les événements de la journée et les informations concernant les besoins fondamentaux (sommeil, alimentation, transit, soins). Ce moment est propice aux échanges avec la famille.

Les parents restent les premiers éducateurs de l'enfant, par conséquent, les professionnels ne se substituent pas à eux. Ainsi, pourvoir une continuité, c'est faire le lien, ce n'est pas faire pareil.

Les professionnels sont attentifs aux demandes des parents et y répondent dans la mesure du possible. Toutefois, les demandes spécifiques peuvent être rediscutées en équipe de manière à être en adéquation avec les contraintes du collectif.

Par ailleurs, les parents peuvent solliciter les professionnels s'ils se questionnent ou se sentent en difficulté. Ensemble, nous essayons d'explorer des pistes de réflexion et d'accompagnement, en vue de soutenir les parents dans leur rôle. Par cette collaboration, les parents trouvent souvent par eux-mêmes des éléments de réponse.



L'accueil d'enfants atteints d'un handicap ou d'une maladie chronique :

L'accueil s'effectue selon le handicap, l'autonomie et la mobilité de l'enfant. Un enfant avec une autonomie réduite demande davantage d'attention et de disponibilité à l'équipe. C'est pourquoi nous rencontrons toujours les parents puis nous échangeons en équipe autour de l'accompagnement possible du jeune enfant.

L'accueil d'enfants porteurs de handicaps implique la mise en œuvre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) : - adaptation - suivi régulier de l'évolution de l'enfant entre les différents partenaires et avec sa famille - régularité et fréquence de l'accueil
L'accueil en crèche permet un soutien parental et une ouverture sociale à l'enfant et sa famille.

Nous adaptons l'accompagnement en fonction des besoins spécifiques de l'enfant. Comme ses camarades, il évolue à son rythme dans le groupe lors des différents temps quotidiens de la journée (repas, activités, jeux libres, temps de regroupement...).

d) Les transmissions

Nous faisons essentiellement les transmissions à l'oral.
Cependant, nous avons instauré des transmissions matérielles.
Nous renseignons un tableau, disposé à l'entrée de la salle, sur lequel plusieurs indications peuvent figurer: les heures de sieste, si l'enfant a bien mangé ou pas, les "activités" de la journée, les changes...
Sur la fiche des présences, une case est réservée aux transmissions confidentielles.

e) La laïcité

Notre engagement laïc garantit à chaque famille le respect de ses croyances et de ses convictions par l'équipe éducative (accueil, activités, repas...). Chaque moment de la vie au sein de la crèche est pensé et vécu selon le principe de laïcité, assurant ainsi le respect de chacun et l'égalité de tous nos usagers.

f) L'accompagnement de la famille

Accueillir l'enfant, c'est aussi accueillir sa famille. C'est pourquoi nous organisons plusieurs fois par an des animations auxquelles nous convions les familles : fête de la galette en janvier, fête de fin d'année en juillet.
Si certains parents ont envie de partager un moment avec les enfants, proposer des temps spécifiques selon leur compétences et envies (peinture, jardinage, musique...) nous les y accueillons avec grand plaisir.
Les parents participent à la réunion de la rentrée. Après avoir fait quelques rappels importants à la vie en collectivité, les parents rejoignent la salle de vie de leur enfant. Ils peuvent découvrir avec les professionnels le déroulement d'une journée, les projets de la crèche, les activités mises en place. C'est aussi un moment privilégié pour échanger, poser des questions et rencontrer les autres parents du groupe d'enfants.



Ces festivités sont des temps de rencontre entre familles et professionnels dans un cadre ludique et convivial.

D'autres implications sont possibles, notamment l'accompagnement des enfants lors de sorties extérieures. En effet, les enfants se rendent au marché les mercredis matin pour découvrir les aliments, s'ouvrir aux habitants et au quartier dans lequel la crèche est implantée. Les enfants se rendent également à la bibliothèque et à la maison de retraite.

Ces diverses implications parentales permettent une diversité d'activités et de sorties pour les enfants. Elles sont également l'occasion de découvrir les différentes cultures présentes dans notre établissement

. De plus, elles offrent aux parents des opportunités pour mieux connaître notre pédagogie et mieux se représenter les journées de leur enfant en collectivité. C'est également un moyen de renforcer les liens parents-équipe et de développer une confiance et une reconnaissance mutuelles qui conduit à la qualité de l'accompagnement des enfants.

2 Accompagner l'enfant dans son développement

a) L'aménagement de l'espace

De manière à respecter les besoins de l'enfant et son rythme de vie durant la journée (besoin de jouer/de se reposer/ de s'isoler/ d'observer), l'aménagement de l'espace est réfléchi et adapté en équipe tout au long de l'année. Des coins fixes dans l'espace sont proposés aux enfants afin de donner des repères visuels rassurants au groupe. Les enfants savent ainsi où trouver le type de jeu qu'ils désirent.

b) La motricité et le jeu libre

L'équipe souhaite s'inspirer des travaux du docteur Maria Montessori pour l'activité libre des tout petits et l'aménagement de l'espace. Nous travaillons avant tout notre manière d'être avec l'enfant et nous l'accompagnons dans ses découvertes et ses apprentissages, à son rythme. Le bébé n'est pas « poussé » dans ses actions (s'asseoir, se mettre debout...), nous le laissons réaliser toutes les étapes de son développement à son rythme, peu importe son âge. Il est acteur de son propre développement.

L'enfant peut choisir l'atelier auquel il veut participer. Il peut ne pas participer aux ateliers proposés et se servir librement des nombreux jeux disposés en accès libre. Les ateliers vont permettre aux enfants d'exprimer leurs émotions, de laisser libre cours à leur imagination et d'acquiescer une certaine autonomie et ainsi apprendre à faire par eux-mêmes.

Nous avons également des temps d'activités « dirigées ». Par petits groupes, les enfants pourront faire de la peinture, du transvasement, coller des gommettes, danser ...avec des petites consignes adaptées à l'âge et à leurs besoins.



Ces activités ont pour but de favoriser l'éveil sensoriel, langagier, cognitif, tout en prenant du plaisir.

L'enfant va découvrir toute l'étendue de ses capacités motrices. Il a besoin de bouger, courir, sauter... Dans chaque salle de vie il y a un espace de psychomotricité pour que les enfants aient, lorsqu'ils en ressentent le besoin, un coin adapté et sécurisé. L'équipe éducative propose aux plus grands, plusieurs fois par jours, des activités motrices : parcours, danses, jeux extérieurs avec les vélos, les voitures, les ballons...

Régulièrement dans le mois, les enfants qui le souhaitent participent à l'atelier cuisine avec la cuisinière ou un bénévole boulanger/pâtissier. Préparation d'un gâteau pour les anniversaires, d'un plat pour les repas à thèmes.

A différents moments de la journée, nous demandons aux enfants de ranger les jouets. Afin qu'ils puissent être acteur, le mobilier est pensé et adapté à leur taille. Tous ont la possibilité de participer au rangement des jeux et de leur doudou, tétine. Dans le but de les rendre davantage autonome, nous rangeons les jouets toujours au même endroit.

c) Le change

En fonction du développement et des envies, nous encourageons l'enfant à prendre une part active à son déshabillage et à son habillage. En fonction de son évolution de la propreté à la maison, nous proposons le pot ou les toilettes.

Pour favoriser également l'autonomie, nous utilisons, lors des changes, l'escalier pour faire monter et descendre l'enfant de la table à langer.

Nous laissons les enfants qui n'ont plus de couches aller seul aux toilettes et pour les autres, nous les invitons à retourner seul dans la salle d'activité lorsque nous en avons la possibilité.

Les changes sont faits en toute intimité. C'est un moment privilégié avec l'adulte. Le personnel veille à ce qu'il y ait une interaction avec l'enfant en verbalisant ses actions. Le respect de la pudeur est préservé : salle de change pour les petits à l'écart, séparation entre chaque toilette chez les grands et porte des toilettes fermées lors des changes. Pour préserver l'intimité de chaque enfant, les parents ne sont pas autorisés à rentrer dans la salle de change sauf lorsqu'il s'agit de leur propre enfant s'il se trouve seul.

d) Le repas et goûter

Chez les petits, l'alimentaire se fait à la demande. Les biberons sont donnés dans les bras.

Aussi bien chez les petits que chez les grands, nous attendons que l'enfant soit réveillé pour l'alimenter.

Nous respectons son régime alimentaire.

Les mamans qui le souhaitent peuvent venir allaiter leur enfant dans la structure tout au long de la journée. Elles peuvent également amener leur lait maternel tout en respectant la chaîne de froid durant le transport.

Le personnel d'encadrement veille à respecter les goûts et les envies de chacun. Grâce à notre cuisinière, la confection et la présentation des plats est soignée, colorée, afin d'aiguiser l'appétit de l'enfant. La cuisinière adapte les repas en fonction des éventuels régimes particuliers (PAI, diarrhées, constipations...).



L'enfant se lave les mains avant le repas.

Il s'installe autour de la table dans la mesure du possible et suivant ses affinités. Un adulte est disponible à chaque table pour accompagner l'enfant et mange avec eux. Pour les plus petits, l'enfant est à table dès qu'il est capable de s'asseoir tout seul.

Les enfants goûtent chaque plat. Nous les laissons manger et découvrir avec les mains jusqu'à l'apprentissage des couverts (cuillère, couteaux pour tartiner). Les plus grands peuvent se servir de l'eau à l'aide de petite carafe.

Nous utilisons la double cuillère pour les plus petits afin de les aider à la fin du repas. Les plus grands se servent seuls lorsque c'est possible (fruits, tartines...). A la fin du repas, un enfant de chaque table des grands est invité à aller chercher les gants de toilettes pour le débarbouillage qu'ils font seul. Un miroir est à leur disposition.

e) La sieste

Quel que soit le moment de la journée, les enfants peuvent aller se reposer s'ils se sentent fatigués ou si nous observons des signes de fatigue. Dans chaque salle, un espace est dédié au repos (dortoirs, espace calme dans la salle de vie).

Le respect du sommeil, c'est adapter au mieux l'accompagnement au coucher. Cela passe par l'instauration de petits rituels : temps calme, accompagnement individuel des enfants dans leur lit. Les enfants peuvent dormir tant qu'ils en éprouvent le besoin. Ils ne sont donc pas réveillés même si vient l'heure du repas ou des accueils. Nous respectons leur phase de réveil. Le levé est progressif. Le rythme du sommeil peut être différent entre la maison et la crèche en lien avec les changements d'environnement (dortoir collectif, luminosité, rythme différent...). Les enfants n'effectuent pas forcément les mêmes durées de sieste et cela fait l'objet d'un échange avec les parents afin d'assurer une continuité entre la maison et la crèche et d'assurer à l'enfant un temps de repos suffisant et de qualité. Si l'enfant possède un doudou et/ou une sucette, il est important qu'il l'ait à sa disposition pour ce temps fort. Les parents peuvent apporter un tissu familial pour rassurer l'enfant qui en manifeste le besoin. Lors de l'accompagnement de l'enfant au dortoir, des conditions de confort sont proposées : créer une ambiance sereine et rassurante, chuchoter...

L'enfant fait preuve d'autonomie dès que possible : en se déshabillant, en rangeant ses affaires dans le casier qui lui est attribué ou encore tout simplement en se réveillant. Tout est pensé au mieux pour accompagner chaque enfant. S'il n'a pas sommeil, nous l'aidons à se reposer soit dans son lit soit dans le coin cocooning chez les petits. Nous l'accompagnons à l'endormissement et le laissons se réveiller seul.

Chez les grands, nous avons aménagé un coin multi sensoriel, un « refuge » où l'enfant peut se ressourcer, se calmer ou se rassurer. Seul ou accompagné, il peut stimuler ses sens selon ses préférences.

Chez les petits, la sieste est rythmée en fonction de leurs besoins. Le sommeil reste une priorité. Nous essayons que chaque enfant puisse se reposer dans de bonnes conditions que ce soit en transat, sur un tapis ou dans son lit. Nous réajustons régulièrement en fonction de leur évolution.



f) Le langage et la verbalisation

Nous faisons en sorte de créer un espace propice à l'interaction. Des jeux sont à leur disponibilité pour créer le besoin de communication. Régulièrement, nous chantons des comptines pour les imprégner du langage et racontons des histoires pour enrichir le vocabulaire. Ceci est fait dans un moment et un endroit calme. Le bébé ne comprend pas les mots, mais ressent les émotions que l'on y met. Le jeune enfant construit son vocabulaire et emmagasine les mots bien avant de pouvoir les prononcer. Nous attachons une importance particulière à la verbalisation des actions des enfants. Nous mettons des mots sur ce qu'ils font, ce qu'ils vivent, ce qu'ils ressentent dès le plus jeune âge. Tout cela les aide à progresser tant sur le langage que sur les émotions et les relations aux autres. Tout au long de la journée, nous expliquons à l'enfant toute action à venir le concernant. Cela le rassure et lui apporte la sécurité affective.

g) L'observation

Grâce à notre disponibilité et notre bienveillance, nous observons l'enfant pour l'accompagner au mieux dans les différentes étapes de son développement ce qui nous permet aussi de déceler d'éventuelles difficultés (auditives, intellectuelles, motrices, visuelles...) et de respecter son rythme. Les observations mises en commun lors de réunions permettent à l'équipe d'adapter ses attitudes éducatives et de faire évoluer l'aménagement de l'espace et les actions pédagogiques. Enfin, le professionnel partage ses observations avec les parents notamment lors des transmissions.

3 Ouvrir la crèche sur l'extérieur

a) Les partenariats pédagogiques

Avec l'école : Les passerelles sont établies avec l'école maternelle de la ville. Ce partenariat offre l'opportunité d'ouvrir l'enfant sur d'autres perspectives, rencontres, expériences, lieux. Cet échange constitue les prémisses de futurs repères pour l'enfant et sa famille et a pour objectif de rassurer, répondre aux questionnements de chacun.

Avec la bibliothèque : les enfants sont régulièrement accueillis au sein de la bibliothèque municipale (1 fois par mois). Une professionnelle de la bibliothèque raconte aux enfants des histoires sous forme de livre ou raconte tapis. Les enfants ont aussi la possibilité de regarder des livres avant de repartir. Cette activité peut également se faire à la crèche (en cas de mauvais temps). La bibliothèque nous laisse quelques livres que nous confions aux familles afin que les parents puissent raconter l'histoire avec leur enfant.

Avec la maison de retraite : Des rencontres entre les résidents de la maison de retraite et les enfants de la crèche sont mises en place régulièrement dans l'année. Echanges autour d'atelier (musiques, chants, danses, collages...) suivis d'un goûter. Ces rencontres ont lieu soit à la crèche soit à la résidence.



Le marché : 1 fois par mois suivant le temps, nous allons au marché avec les plus grands. Echange avec les commerçants. Découverte des étalages, achats...suivis de la dégustation lors du goûter ou du repas.

La caserne des pompiers : en fin d'année, nous allons visiter la caserne des pompiers, visites organisées bénévolement par un pompier. Port de casque, possibilité de monter dans le camion incendie, découverte de la lance...

La fête de la musique : nous organisons une journée musicale au cours de laquelle nous pouvons rencontrer un partenaire ou un musicien, professionnel ou bénévole.

L'ACM : des rencontres sont programmées durant les vacances avec l'ACM de la commune.

b) Les animations pédagogiques et festivités sans partenaires

La sortie d'automne : nous nous déplaçons au parc des fontaines où nous jouons avec les feuilles, glands, branches...tombés des arbres durant l'automne. Après ramassage de nos trouvailles, nous les apportons à la crèche pour des ateliers trie, froissages, collage...

Le carnaval : Déguisés et en musique, nous allons parcourir les rues de la Ville. Nous continuons la journée à la crèche avec des danses, musiques, goûter crêpes.

Le goûter « des anciens » : Les copains qui sont partis à l'école maternelle sont invités à partager une après-midi festive avec nous. Jeux de cour, jeux d'intérieurs suivis d'un goûter sous forme de buffet.

La journée d'hiver : un repas et un goûter de fête tout en musique.

La fête de la galette : spectacle préparé et animé par le personnel éducatif suivi d'un moment convivial avec les familles autour de galettes.

La fête de fin d'année : soirée ou matinée style « kermesse » suivant les années, préparée par l'équipe éducative et les familles. Cette animation est suivie d'un apéritif dinatoire.

Le jardinage : au printemps commence les semis, les plantations pour finir par la récolte. Les ateliers sont parfois accompagnés d'un parent de la crèche.



Comme toute réflexion, ce projet pédagogique est évolutif et fait régulièrement l'objet de remises en question, remaniements, enrichissement des activités proposées, pour nous adapter à des changements sociaux, familiaux ou à de nouveaux enjeux. Nous réinterrogeons constamment nos pratiques au regard de nouvelles expériences professionnelles, de nouveaux acquis en formations et entretenons ainsi la dynamique professionnelle indispensable à l'amélioration continue de l'accueil des enfants qui nous sont confiés.

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

La Ligue de l'Enseignement de l'Aube a acquis une solide expérience en matière d'éducation de la petite enfance sur la communauté de communes du Pays d'Othe par la gestion de la crèche Multi Accueil « Les Quen'Othe » confiée en 2005 par la municipalité d'Aix- Villemaur -Pâlis. Au cours de ces quinze années, nos dirigeants ont affiné leur connaissance du territoire et de ses habitants, renforcé leurs liens avec les représentants de la collectivité, avec les différents acteurs éducatifs et partenaires locaux et amplifié notre ancrage sur ce territoire.

S'appuyant sur nos valeurs, piliers de notre projet fédéral, sur la richesse et l'expérience de notre réseau ainsi que sur les objectifs définis dans notre projet éducatif, l'équipe de la crèche consolide régulièrement ses compétences par la formation continue et par l'accompagnement de plusieurs experts « petite enfance ». Au quotidien, elle met en œuvre le projet pédagogique qu'elle a élaboré et qu'elle revisite chaque année pour l'adapter aux besoins évolutifs et aux attentes des familles et des enfants qu'elle accueille.

En réflexion permanente sur la façon d'améliorer son action auprès des familles, l'équipe éducative envisage de créer et d'animer un « conseil de crèche » et des « cafés de parents », l'objectif étant d'offrir de nouveaux espaces d'expression et de participation à des adultes directement concernés par les enjeux éducatifs et volontaires pour investir ce champ tellement vaste qu'est l'Education. Par ailleurs, de nouvelles animations favorisant la motricité, l'écoute, l'observation, le langage et la verbalisation des enfants pourraient prochainement enrichir l'offre existante au travers de projets adaptés à la petite enfance et à la famille, conçus en partenariats avec des compétences reconnues dont nous disposons au sein de notre réseau, à savoir « Lire et Faire Lire », l'USEP, l'UFOLEP, le Centre Yvonne Martinot de Mesnil Saint Père, etc...

Ce nouveau projet d'établissement de la crèche Multi Accueil « Les Quen'Othe » est le fruit d'un travail de plusieurs mois avec différents acteurs impliqués dans la résolution des problématiques éducatives de la petite enfance sur le territoire. Le diagnostic réalisé à cette occasion met en évidence l'importance de l'action de la crèche au cœur de la dynamique territoriale en faveur de l'éducation et de l'épanouissement des enfants et de leur famille.



Reconnus légitimes et compétents dans la résolution des problématiques éducatives, les dirigeants de la Ligue de l'Enseignement se sont engagés, aux côtés de la commune et de la CAF, dans l'élaboration du « Projet Territorial Global » pour la période 2020 – 2024. Ils demeurent particulièrement attentifs aux préoccupations exprimées par la collectivité, notamment celles relatives au soutien à la parentalité, et resteront force de proposition pour répondre avec pertinence aux futurs enjeux éducatifs sur la commune d'Aix- Villemaur- Pâlis.

